

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 10-mars-2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit HYDROGENOPHOSPHATE DE POTASSIUM

Autres moyens d'identification

01-2119493919-15-XXXX Numéro d'enregistrement REACH

Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche **Reach Registration Notes**

technique sont données à titre indicatif uniquement.

Numéro EC 231-834-5

Numéro CAS 7758-11-4

DIPOTASSIUM PHOSPHATE ANHYDROUS, DIPOTASSIUMHYDROGEN PHOSPHATE, **Synonymes**

DIPOTASSIUM HYDROGEN ORTHOPHOSPHATE, DIPOTASSIUM PHOSPHATE TECH, DIPOTASSIUM PHOSPHATE FG EC FCC, K 52-03, DIPOTASSIUM PHOSPHATE FG

GRAN, DIKALIUMPHOSPHAT, PRAYPHOS DKP FG

Substance Substance pure/mélange

174 g/mol Masse molaire

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit chimique

Industrie Agro-Alimentaire Produits pharmaceutiques Intermédiaire chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droquiste.Com 39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise Tél: +33.(0)3.25.41.04.05 Email: contact@mon-droguiste.com

Web: www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

Mentions de danger

Non classé

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistreme nt REACH | , | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--|------------|--------------------------------------|-----------|---|---|-----------|---------------------------|
| DIPOTASSIUM HYDROGENORTHO PHOSPHATE 7758-11-4 | | 01-211949391 9-15-XXXX | 231-834-5 | Non classé | 1 | 1 | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants



| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--|------------------------------|--------------------------------|---|--|--|
| DIPOTASSIUM HYDROGENORTHOPH OSPHATE 7758-11-4 | > 2000 | > 5000 | > 0.83 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Garder la victime

sous observation. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de

l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de

symptômes.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne donnez pas de lait

ou de boissons alcoolisées. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation

mécanique.

Cutané(e) Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un

dessèchement de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool. Prendre des



mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Le

chimique produit n'est pas inflammable.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées

dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de

respirer les poussières. Éviter toute génération de poussières.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Éviter toute génération de poussières. Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce

n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire.

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Éviter toute génération de poussières. Ne pas manger, boire ou



fumer en manipulant ce produit. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après toute

manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) Indéterminé(e)(s).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|------------------------|---------|-----------|--------------------|
| DIPOTASSIUM | - | - | 19.1 mg/m³ [4] [6] |
| HYDROGENORTHOPHOSPHATE | | | |
| 7758-11-4 | | | |

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|--|---------|-------------------------|--------------------|
| DIPOTASSIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE 7758-11-4 | - | 70 mg/kg bw/day [4] [6] | 8.17 mg/m³ [4] [6] |

Notes



Effets systémiques sur la santé.

[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une

protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Filtre à poussières P2 (pour poussière fine).

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après toute

manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect Hygroscopique granules Poudre cristalline Poudre solide

Couleur blanche Odeur

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode

Point de fusion / point de

congélation

> 450 °C

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition Inflammabilité

non applicable.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

pН

8.7 - 9.5

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique

non applicable. Le produit n'est pas inflammable.

Scientifiquement injustifié. Aucune information disponible. Aucune information disponible.

Le produit n'est pas inflammable.

non applicable.

solution (1 %).

Aucune information disponible.



log Pow: -2

400 - 1080 kg/m³

Viscosité dynamique Aucune information disponible.

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Coefficient de partage

Pression de vapeur

Densité relative

Masse volumique apparente

Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

9.2. Autres informations

Masse molaire 174 g/mol

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives Non considéré comme explosif.

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions de stockage recommandées. Hygroscopique.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e). Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système

respiratoire.

Contact oculaire En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation

mécanique.

Contact avec la peau Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un

dessèchement de la peau.

Ingestion Inconfort gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| DIPOTASSIUM | > 2000 mg/kg (Rat) | > 5000 mg/kg (Rabbit) | > 0.83 mg/L (Rat)4 h |
| HYDROGENORTHOPHOSPHA | | | |
| TE | | | |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DIPOTASSIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE (7758-11-4)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|---------------------|
| | | | | | Un contact prolongé |
| | | | | | peut provoquer une |
| | | | | | légère irritation |
| | | | | | cutanée |
| | | | | | accompagnée de |
| | | | | | rougeurs locales. |

Lésions oculaires graves/irritation Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

DIPOTASSIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE (7758-11-4)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|------------------------|
| | | | | | Peut provoquer une |
| | | | | | légère irritation des |
| | | | | | yeux Une blessure à |
| | | | | | la cornée est peu |
| | | | | | probable La |
| | | | | | poussière peut irriter |



| | T | | | Π | les yeux |
|---|----------------------|---------------------|-----------------------|--|---|
| Sensibilisation respiratoire | e ou Sur la bas | se des données disp | onibles, les critères | de classification ne s | |
| | | | | | |
| DIPOTASSIUM HYDROGEI | NORTHOPHOSPHAT | ΓΕ (7758-11-4) | | | |
| Méthode | | Espèce | Voie d'expos | ition | Résultats |
| | | Souris | Cutané(e | N'est p | as un sensibilisant cutané |
| Mutagénicité sur les cellul germinales | es Sur la bas | se des données disp | onibles, les critères | de classification ne s | ont pas remplis. |
| Informations sur les compos DIPOTASSIUM HYDROGEI | | ГЕ (7758-11-4) | | | |
| Méthod | e | | pèce | | ultats |
| | | in | vitro | Né | gatif |
| Toxicité pour la reproduct | | | onibles, les critères | de classification ne s | ont pas remplis. |
| DIPOTASSIUM HYDROGEI Méthod | | | pèce | Rés | ultats |
| | <u> </u> | | | Ce produit ne présente pas de danger connus ou supposés pour la reproduction | |
| STOT - exposition unique DIPOTASSIUM HYDROGEI | | · | onibles, les critères | de classification ne s | ont pas remplis. |
| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
| | | | | | Sur la base des |
| | | | | | données |
| | | | | | disponibles, aucun toxicité spécifique |
| | | | | | pour un organe cibl |
| | | | | | n'est attendue aprè |
| | | | | | une exposition |
| | | | | | unique par voie |
| | | | | | orale, par inhalation ou par voie cutanée |
| STOT - exposition répétée | Sur la bas | se des données disp | onibles, les critères | de classification ne s | |
| Danger par aspiration | Sur la bas | se des données disp | onibles, les critères | de classification ne s | ont pas remplis. |
| 11.2. Informations sur d'a | utres dangers | | | | |
| | | | | | |

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes



Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

DIPOTASSIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE (7758-11-4)

| Méthode | Espèce | Type de résultat final | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|-------------------------------|----------------------|------------------------|---------------|--------------------|-----------|
| OCDE, essai nº 203 : | Poisson | CL50 | 100 mg/L | 96 heures | |
| Poisson, essai de toxicité | Oncorhynchus | | | | |
| aiguë | mykiss (truite | | | | |
| | arc-en-ciel) | | | | |
| OCDE, essai nº 202 : | Daphnia magna | CE50 | > 100 mg/L | 48 heures | |
| Daphnia sp., essai | | | | | |
| d'immobilisation immédiate | | | | | |
| OCDE, essai n° 209 : Boue | | CE50 | > 1000 mg/L | | |
| | aquatiques activated | | | | |
| de la respiration (oxydation | sludge | | | | |
| du carbone et de | | | | | |
| l'ammonium) | | | | | |
| OCDE, essai n° 201 : | Algues | CEr50 | > 100 mg/L | 72 heures | |
| Algues d'eau douce et | Desmodesmus | | | | |
| cyanobactéries, essai | subspicatus | | | | |
| d'inhibition de la croissance | | | | | |
| OCDE, essai n° 201 : | Algues | NOEC | > 100 mg/L | 72 heures | |
| Algues d'eau douce et | Desmodesmus | | | | |
| cyanobactéries, essai | subspicatus | | | | |
| d'inhibition de la croissance | | | | | |
| OCDE, essai n° 209 : Boue | activated sludge | NOEC | 1000 mg/L | 3 heures | |
| activée, essai d'inhibition | | | | | |
| de la respiration (oxydation | | | | | |
| du carbone et de | | | | | |
| l'ammonium) | | | | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

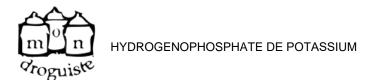
12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Ne s'applique pas aux substances inorganiques.

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|------------------------------------|------------------------|
| DIPOTASSIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE | -2 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.



12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|------------------------------------|------------------------------------|
| DIPOTASSIUM HYDROGENORTHOPHOSPHATE | L'évaluation PBT ne s'applique pas |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires



AIIC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires NZIoC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'est exigée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 3 5 6 7 9 10 11 12 16

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)



Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité